



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination et du soutien interministériels

Pôle de l'environnement

Affaire suivie par : MéliSSa MOREAU

Tél. : 05.49.08.69.52

Adresse mail : melissa.moreau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **21 NOV. 2022**

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de mon arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 15 rue Vauclair à Saint-Maixent-L'École.

Comme convenu avec mes services, ces consultations se dérouleront du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 23 décembre 2022 inclus, dans la mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE où le dossier d'enquête et le registre seront déposés et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Je vous ai désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Je tiens à vous rappeler que vous disposez d'une large latitude pour la conduire, vous rendre sur les lieux pour apprécier la portée du projet, entendre tous les témoignages utiles, consulter les services compétents.

En conséquence, vous recevrez les observations du public en mairie de Saint-Maixent-L'École aux jours et heures suivants :

- le **lundi 5 décembre 2022 de 9 heures à 12 heures,**
- le **mercredi 14 décembre 2022 de 14 heures à 17 heures,**
- le **vendredi 23 décembre 2022 de 13 heures à 16 heures.**

Par ailleurs, vous voudrez bien accomplir les formalités suivantes, prescrites par mon arrêté : vous assurer du respect des formalités de publicité prescrites par mon arrêté et à réception du maire, dans les 24 heures qui suivent la clôture de l'enquête du registre et du dossier d'enquête rédiger votre rapport et vos conclusions motivées.

Ceux-ci doivent être datés, signés et rédigés sur des documents séparés et m'être transmis dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Monsieur Jean-Claude SIRON
80, rue de Ribray
79 000 NIORT

Vos états de frais devront m'être adressés afin de me permettre de fixer le montant des indemnités qui vous seront versées par la commune de Saint-Maixent-L'École (Place Léon Guyonnet – 79 400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE), maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a large, sweeping flourish that loops back to the start of the signature.

Xavier MAROTEL